

ANNEXE I

DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES DE PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES CINÉMA, AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

Article 1 – Champ d'application

La présente annexe complète les dispositions prévues par la convention collective, pour le secteur des entreprises de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia. Son champ d'application géographique est identique à celui de la Convention collective. Son champ d'application professionnel couvre les entreprises exerçant à titre principal l'activité de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia telle que définie au A de l'article 1.1.1 de la Convention collective, pour l'ensemble de leurs salariés.

Article 2 – Grilles de classification et salaires minimaux sectoriels

2.1 – Articulation des grilles de classification

Les entreprises de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia appliquent :

- 1° La grille établie à l'article 7.2 de la Convention collective pour les fonctions permanentes communes aux différents secteurs constituant la branche ;
- 2° La grille de fonctions spécifiques au secteur de la prestation de service technique Cinéma, Audiovisuel et Multimédia établie à l'articles 2.2 de la présente annexe ;
- 3° Les accords spécifiques au doublage énoncés à l'article 6 de la présente annexe ;
- 4° L'accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux laboratoires cinématographiques évoqué à l'article 7 de la présente annexe.

2.2 – Grille des fonctions spécifiques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia

La rémunération minimale des salariés employés selon les modalités contractuelles de droit commun est exprimée sur une base mensuelle brute pour un temps plein.

La rémunération mensuelle brute d'un salarié justifiant de 3 années de présence cumulées dans l'entreprise et le même poste ne peut être inférieure au salaire minimum mensuel brut de base applicable au niveau auquel est rattaché le salarié majoré de 3%. Cette majoration est portée à 8% après 8 années de présence cumulées dans l'entreprise et le même poste. Pour la mise en œuvre du présent alinéa, il est tenu compte, le cas échéant, des périodes de présence dans l'entreprise et le même poste dans le cadre de contrats antérieurs.

Certaines fonctions référencées au sein de la présente grille peuvent faire l'objet d'une embauche soit selon les modalités contractuelles de droit commun, soit sous CDD d'usage conformément aux règles prévues à l'article 4.3 de la Convention collective.

Pour tenir compte de la situation des salariés employés en CDD d'usage, lesquels sont généralement d'une durée inférieure à 1 mois et ne donnent pas lieu à versement d'une indemnité en fin de contrat, il est convenu de fixer des salaires minimaux distincts, exprimés sur une base horaire, spécifiquement applicables à cette catégorie de salariés incluant une majoration tenant compte de l'absence de sécurité d'emploi.

Les fonctions entrant dans le champ d'application des règles dérogatoires définies à l'article 5.5 de la Convention collective en matière de durée du travail font l'objet d'une mention spécifique.

Fonction		Définition	Recours possible au CDDU	Recours possible art. 5.5	Niveau	Salaire minimum (exprimé en euros brut)	
Masculin	Féminin					Hors CDDU (par mois)	En CDDU (par heure)
ENTRETIEN							
Chef de service entretien, agencement et installation	Cheffe de service entretien, agencement et installation	Est responsable de l'exécution des travaux d'installation et d'entretien auxquels il/elle peut prendre part. Encadre le personnel dédié à son exécution			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'entretien	Technicienne d'entretien	Exécute des travaux d'entretien général dans le ou les domaines de compétence qui sont les siens			3	2 007 €	Non applicable
Ouvrier spécialisé <i>(Fonctions associées : Mécanicien, Chauffagiste, Plombier, Electricien, Menuisier, Serrurier)</i>	Ouvrière spécialisée <i>(Fonctions associées : Mécanicienne, Chauffagiste, Plombière, Electricienne, Menuisière, Serrurière)</i>	Entretient et exécute des ouvrages dans son domaine spécialisé, sous la direction du chef de service entretien			3	2 007 €	Non applicable
Employé d'entretien	Employée d'entretien	Effectue les travaux courants de nettoyage et/ou d'entretien			1	1 824 €	Non applicable

TRANSPORT							
Chauffeur poids-lourd	Chauffeuse poids-lourd	Assure la conduite de moyens lourds et super-lourds mis à sa disposition dont il/elle est responsable de l'entretien			3	2 007 €	Non applicable
Chauffeur	Chauffeuse	Assure le déplacement de matériel et de personnes et est responsable de la conduite et de l'entretien du véhicule mis à sa disposition. Gère sa tournée de livraison de façon autonome			2	1 851 €	Non applicable
Courrier	Courrièse	Assure la livraison des marchandises et des biens qui lui sont confiés. Veille à l'entretien et est responsable du véhicule mis à sa disposition			1	1 824 €	Non applicable

STOCK							
Responsable des stocks	Responsable des stocks	Gère les stocks de l'entreprise en collaboration avec les services concernés. Peut encadrer des magasiniers et/ou des gestionnaires de stock			7	2 712 €	Non applicable
Gestionnaire des stocks	Gestionnaire des stocks	Réceptionne, entretient, vérifie et assure le stockage des marchandises et/ou des matériels ou films. Tient à jour le fichier d'entrées et sorties, assure les mises à disposition. Gère les stocks et assure les inventaires. Exécute tous les mouvements de stocks demandés par les différents services en lien avec les magasiniers			3	2 007 €	Non applicable
Magasinier cariste	Magasinière cariste	Utilisant des moyens de manutention nécessitant des habilitations, il/elle réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires			2	1 851 €	Non applicable
Magasinier <i>(Fonctions associées : Manutentionnaire, Préparateur)</i>	Magasinière <i>(Fonctions associées : Manutentionnaire, Préparatrice)</i>	Réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires			1	1 824 €	Non applicable

LOGISTIQUE							
Responsable logistique	Responsable logistique	Supervise la logistique de l'entreprise en lien avec les services concernés. Peut encadrer, le cas échéant, des magasiniers ou des logisticiens et assurer des missions de responsable de service			7	2 712 €	Non applicable
Chargé de logistique	Chargée de logistique	Recense les moyens nécessaires et planifie la mise à disposition par tous supports logistiques à partir des moyens disponibles et commande le cas échéant les moyens manquants			5	2 420 €	Non applicable
Logisticien	Logisticienne	Prépare et organise les activités logistiques en lien avec les autres services et avec l'aide des agents logistiques			3	2 007 €	Non applicable
Agent de logistique <i>(Fonction associée : Réceptionnaire)</i>	Agente de logistique <i>(Fonction associée : Réceptionnaire)</i>	Contrôle l'expédition, le transport et la réception des marchandises, matériels ou films. Tient à jour les registres correspondants			2	1 851 €	Non applicable

MAINTENANCE

Responsable d'atelier de maintenance	Responsable d'atelier de maintenance	Gère les maintenances de l'entreprise avec les services concernés et encadre les assistants, employés et techniciens d'atelier			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'atelier de maintenance	Technicienne d'atelier de maintenance	Entretient, répare et vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant la fabrication d'éléments. Exécute les maintenances demandées par les différents services avec l'aide des assistants et employés de maintenance			4	2 222 €	Non applicable
Employé d'atelier de maintenance	Employée d'atelier de maintenance	Vérifie et entretient tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments. Exécute les maintenances demandées en collaboration avec les assistants			2	1 851 €	Non applicable
Assistant d'atelier de maintenance	Assistante d'atelier de maintenance	Vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments simples			1	1 824 €	Non applicable

QUALITÉ

Contrôleur qualité	Contrôleuse qualité	Est responsable de la qualité et de la conformité des services et des produits commercialisés. Dans cette perspective, travaille à la définition et/ou à l'optimisation des processus de travail. Analyse les sources de défaillances en vue de les corriger			4	2 222 €	Non applicable
--------------------	---------------------	--	--	--	---	---------	----------------

CADRES TECHNICO-ARTISTIQUES

Responsable service technique (<i>Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.</i>)	Responsable service technique (<i>Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.</i>)	Assure la gestion globale des moyens techniques et des ressources humaines du domaine dont il/elle a la charge. Préconise et valide les dispositifs techniques mis en œuvre et peut prendre directement part à l'exploitation			8	2 937 €	Non applicable
Directeur artistique	Directrice artistique	Imagine et coordonne les opérations de conception et de design d'une prestation			7	2 712 €	Non applicable
Concepteur technique	Conceptrice technique	Conçoit le design d'une prestation et peut participer à l'exploitation			6	2 535 €	Non applicable

SON

Ingénieur du son	Ingénieur du son	Assure pour tout programme la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son et à sa transmission. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire. Met en œuvre des compétences en acoustique et musique. Peut encadrer une équipe	X	X	7	2 712 €	34,1 €
Chef opérateur du son	Cheffe opératrice du son	Assure pour tout programme la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son et à sa transmission. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire. Peut encadrer une équipe	X	X	6	2 535 €	29,8 €
Opérateur du son	Opératrice du son	Réalise des opérations simples de préparation, de prise, de montage et du traitement du son. Assiste l'ingénieur du son ou le chef opérateur du son dans l'installation et la mise en œuvre du dispositif technique	X	X	3	2 007 €	23,79 €
Créateur d'effets sonores	Créatrice d'effets sonores	Organise l'expédition, le transport et la réception des matériels et assure le suivi des documents adéquats	X		3	2 007 €	18 €
Technicien rénovation son	Technicienne rénovation son	Effectue la mise en place des réseaux filaires, optiques et numériques, et s'assure de leur bon fonctionnement			3	2 007 €	Non applicable
Assistant son	Assistante son	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques du son. Peut également effectuer divers travaux de transfert sur tout support. Assure l'entretien courant du matériel dont il a la charge	X	X	2	1 851 €	16,78 €

IMAGE

Chef opérateur de prises de vues AV	Cheffe opératrice de prises de vues AV	Responsable de la qualité technique et artistique de l'image suivant, le cas échéant, les directives du responsable (réalisateur). Détermine, en accord avec le responsable de production et dans le cadre d'un budget, les moyens matériels, techniques et humains nécessaires pour créer l'ambiance voulue. Dirige le travail des équipes lumière et image et peut être amené à suivre la conformation ou le transfert éventuel sur le support de diffusion	X	X	9	3 163 €	47,46 €
Opérateur de prises de vues AV	Opératrice de prises de vues AV	Assure dans un programme l'enregistrement et le cadrage des images suivant, le cas échéant, les directives d'un responsable (journaliste, réalisateur ou metteur en image). Dans les cas simples, choisit et met en œuvre l'éclairage nécessaire	X	X	7	2 712 €	26,8 €
Cadreur AV	Cadreuse AV	Effectue les prises de vues selon les consignes du réalisateur ou d'un metteur en image (réseau d'ordres). Participe à l'installation du dispositif technique et configure sa caméra	X	X	6	2 535 €	23,56 €
Assistant de tournage	Assistante de tournage	Assiste le personnel d'exploitation à l'installation de tout matériel image, son et lumière dans le cadre de prestation faisant intervenir des moyens légers. Peut assurer l'entretien courant des matériels exploités	X		2	1 851 €	15,47 €

PLATEAUX

Chef de plateau AV	Cheffe de plateau AV	Assure la mise en œuvre des moyens techniques des plateaux et coordonne les personnels nécessaires à leur fonctionnement	X	X	7	2 712 €	22,09 €
Chef d'atelier lumière	Cheffe d'atelier lumière	Suit l'état des équipements, du matériel électrique et de l'atelier. En assure l'entretien et le dépannage. Peut intervenir sur les prestations			6	2 535 €	Non applicable
Groupiste flux AV	Groupiste flux AV	En charge d'exploiter un ou plusieurs groupes électrogènes. Détermine le schéma de l'installation. Garantit une continuité de la production et de la distribution d'énergie. Est responsable de l'entretien de son groupe. Peut, le cas échéant, acheminer le matériel	X	X	6	2 535 €	29,01 €
Chef machiniste AV	Cheffe machiniste AV	Assure la préparation, l'assemblage, la mise en place, les déplacements, les rangements de tous les éléments nécessaires à l'enregistrement : décors, caméras et moyens techniques	X	X	6	2 535 €	21,73 €
Chef électricien AV	Cheffe électricienne AV	Assure la mise en œuvre de tout le dispositif d'énergie et d'éclairage nécessaire. En contrôle le bon fonctionnement en phase d'exploitation	X	X	6	2 535 €	21,73 €
Chef maquilleur	Cheffe maquilleuse	Est responsable de la création des maquillages, à son initiative ou sur recommandation du réalisateur	X	X	6	2 535 €	21,1 €
Accrocheur-rigger	Accrocheuse-riggeuse	En charge de l'installation en hauteur du matériel audiovisuel, de l'accroche des poutres dans le respect du calcul de charges correspondantes	X	X	4	2 222 €	23,57 €
Electricien pupitreur	Electricienne pupitreuse	Met en œuvre et assure le fonctionnement du pupitre lumière	X	X	4	2 222 €	21,94 €
Maquilleur	Maquilleuse	Réalise les maquillages de base et assure les raccords pendant le programme	X	X	4	2 222 €	18,8 €
Coiffeur	Coiffeuse	Réalise les coiffures, à son initiative ou sur recommandation du réalisateur	X	X	4	2 222 €	18,8 €
Habilleur	Habilleur	Assure les habillages selon les choix du réalisateur. Est responsable du rangement et de l'entretien des costumes	X	X	4	2 222 €	18,8 €
Poursuiteur	Poursuiteuse	Assure le maniement du projecteur de poursuite	X	X	2	1 851 €	18,05 €
Electricien AV	Electricienne AV	En charge de la mise en œuvre de tout dispositif d'énergie et d'éclairage. Peut aider, dans les cas simples, à la mise en place des moyens techniques	X		2	1 851 €	18,05 €
Machiniste AV	Machiniste AV	En charge de la mise en place et du bon fonctionnement de tous les moyens techniques nécessaires à l'enregistrement	X	X	2	1 851 €	18,05 €
Assistant plateau AV	Assistante plateau AV	Participe aux activités courantes de manutention, dont le montage et le démontage, des divers éléments du plateau et assiste les autres personnels d'exploitation	X	X	2	1 851 €	14,85 €

EXPLOITATION, REGIE ET MAINTENANCE

Chef d'antenne	Cheffe d'antenne	Garantit la continuité de la diffusion en relation avec un service de programme			8	2 937 €	Non applicable
Responsable de maintenance	Responsable de maintenance	Garantit l'entretien courant, le dépannage et la réparation des équipements audiovisuels, informatiques et/ ou mécaniques. Supervise et organise le cas échéant le travail d'une équipe de techniciens de maintenance			8	2 937 €	Non applicable
Chef graphiste AV	Cheffe graphiste AV	Crée les motifs et graphismes nécessaires à un programme à l'aide d'ordinateur et éditeur. Encadre une équipe			8	2 937 €	Non applicable
Truquiste AV	Truquiste AV	Prépare et configure les éléments et équipements techniques du mélangeur en lien direct avec la réalisation des émissions. Au cours d'un programme il prépare les effets, les habillages et trucages demandés, affecte les sources vers les différents départs d'un mélangeur. Il affecte les divers éléments sur les consignes d'un réalisateur	X	X	8	2 937 €	32,9 €
Chef d'équipement AV	Cheffe d'équipement AV	Garantit la mise en œuvre et l'exploitation des régies et équipements de tournage. Diagnostique les anomalies de fonctionnement et réalise des interventions de maintenance	X	X	7	2 712 €	34,1 €
Ingénieur de la vision	Ingénierie de la vision	Spécialiste des équipements de prises de vues, en optique et colorimétrie, il assure la mise en place, le réglage et l'exploitation des caméras et équipements associés. Il est capable de diagnostiquer des anomalies de fonctionnement et d'assurer une maintenance de 1er niveau	X	X	7	2 712 €	31,67 €
Monteur live de séquences AV	Monteuse live de séquences AV	Dans le cadre des directs ou de programme enregistré dans les conditions du direct, coordonne la fabrication, prépare et diffuse des séquences live, (résumés, ralenti, sélection d'images, génériques...) sous les directives d'un réalisateur, d'un chef d'édition, d'un metteur en image ou selon un cahier des charges prédefini. Il est en capacité de gérer les séquences sur un serveur multicanaux isolé ou en réseau. Dans le cadre de sports et d'utilisation d'un réseau, il coordonne la gestion des séquences nécessaires avec les opérateurs ralenti de la prestation. Il installe et exploite les serveurs vidéos	X	X	7	2 712 €	33 €
Charge d'exploitation AV et/ou numérique	Chargeée d'exploitation AV et/ou numérique	Assure l'interface opérationnelle avec le client en complément de sa mission technique liée à l'exploitation audiovisuelle. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées. Encadre le travail d'une équipe d'exploitation			6	2 535 €	Non applicable
Chef de maintenance	Cheffe de maintenance	Assure l'entretien courant, le dépannage et la réparation des équipements audiovisuels, informatiques et/ ou mécaniques. Peut être amené à superviser le travail de techniciens et d'agents de maintenance			6	2 535 €	Non applicable
Technicien image numérique (DIT)	Technicienne image numérique (DIT)	Collabore avec le chef opérateur pour mettre en place et gérer le workflow des fichiers numériques du tournage à la postproduction. Peut assurer la sécurisation des données sur le tournage	X		6	2 535 €	24,8 €
Technicien supérieur serveur vidéo	Technicienne supérieure serveur vidéo	Installe, configure et exploite des serveurs vidéos multicanaux, isolés ou en réseau, aux fins de fabrication et diffusion d'éléments en direct ou en enregistrement	X		5	2 420 €	33,55 €
Infographiste supérieur AV	Infographiste supérieure AV	Exécute des dessins ou graphismes et est amené à créer des motifs à l'aide d'ordinateur et éditeur. Peut utiliser des logiciels d'images de synthèse	X	X	5	2 420 €	23,56 €
Technicien supérieur de régie finale	Technicienne supérieure de régie finale	Gère l'enregistrement, la numérisation, le routage et la diffusion technique en intervenant sur l'ensemble de la chaîne du flux à différentes étapes. Assure la supervision des flux, en direct ou en différé en conformité avec la playlist. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1er niveau. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées			4	2 222 €	Non applicable
Technicien supérieur d'exploitation AV et/ou numérique	Technicienne supérieure d'exploitation AV et/ou numérique	Assure la mise en œuvre et le fonctionnement de tout matériel et support, servant à l'exploitation audiovisuelle. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1er niveau. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées			4	2 222 €	Non applicable
Technicien de maintenance	Technicienne de maintenance	Assure l'entretien et le dépannage de tout matériel vidéo audio et informatique et/ ou mécanique existant ou à venir			4	2 222 €	Non applicable
Coordinateur d'antenne	Coordinatrice d'antenne	Contrôle et adapte les listes de diffusion et veille à leur bonne exécution			3	2 007 €	Non applicable

Technicien de régie finale	Technicienne de régie finale	Gère l'enregistrement, la numérisation, le routhage et la diffusion technique en intervenant sur l'ensemble de la chaîne du flux à différentes étapes. Assure la supervision des flux, en direct ou en différé en conformité avec la playlist			3	2 007 €	Non applicable
Infographiste AV	Infographiste AV	Exécute des dessins ou graphismes à l'aide d'ordinateur et éditeur. Peut utiliser des logiciels d'images de synthèse	X	X	3	2 007 €	22,76 €
Technicien d'exploitation AV et/ou numérique	Technicienne d'exploitation AV et/ou numérique	Assure la mise en œuvre et le fonctionnement de tout matériel et support servant à l'exploitation audiovisuelle. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1er niveau. Installe et qualifie le signal	X	X	3	2 007 €	21,31 €
Opérateur « ralenti » et/ou serveur	Opératrice « ralenti » et/ou serveur	Maîtrise en direct la diffusion de ralenti ou de séquences vidéo stockées, sans montage, sous les directives d'un réalisateur, d'un metteur en image ou d'un monteur live de séquences AV ou répond à un cahier des charges prédefini.	X	X	5	2 420 €	23 €
Data manager	Data manageuse	Effectue quotidiennement la surveillance des ressources de stockage sur les serveurs de production, et émet des alertes lorsque l'espace de stockage disponible et / ou les performances peuvent affecter l'exploitation	X		3	2 007 €	18 €
Opérateur de sauvegarde de données (data wrangler)	Opératrice de sauvegarde de données (data wrangleuse)	Assure la sauvegarde et la sécurisation des données sur le tournage	X		3	2 007 €	17,53 €
Conducteur de moyens mobiles	Conductrice de moyens mobiles	Conduit les moyens mobiles, prend part aux opérations de déploiement et d'installation des moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la prestation	X		3	2 007 €	15,26 €
Opérateur graphique	Opératrice graphique	Utilise, compose, incruste et met en application, tout ce qui constitue l'identité graphique et informative d'une chaîne et/ou d'un programme enregistré ou en direct. Assure la conception et création d'éléments graphiques, l'organisation et la gestion de statistiques à destination du programme en conditions de direct. Travaille en étroite collaboration avec le réalisateur ou le metteur en image, le chef d'édition, le directeur artistique, le truquiste et parfois avec les journalistes	X	X	6	2 535 €	28 €
Assistant d'exploitation AV et/ou numérique	Assistante d'exploitation AV et/ou numérique	Assiste le personnel d'exploitation dans la préparation, l'installation et le réglage de tout matériel et support servant au transfert, à l'enregistrement, à la transmission, à la captation et à la lecture d'images et de sons. Installe et raccorde les équipements	X	X	2	1 851 €	14,18 €
Agent de maintenance	Agent de maintenance	Assure l'entretien courant des équipements audiovisuels, informatiques, et / ou mécaniques			2	1 851 €	Non applicable

GESTION DE PRODUCTION

Directeur de production AV	Directrice de production AV	En relation avec les clients, assure la direction et l'organisation du travail dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Supervise et optimise l'affectation des ressources. Contrôle les engagements de dépenses. Dirige ou coordonne des chargés de production et / ou des assistants de production. Peut prendre part à la gestion des productions	X	X	8	2 937 €	32,61 €
Animateur de production	Animatrice de production	Fournit les éléments de situation financière et suit l'application et l'exécution des contrats de toute nature			7	2 712 €	Non applicable
Chargé de production AV	Chargée de production AV	Organise le déroulement des opérations en relation avec les clients. Evalue les besoins en matériel, personnel et logistique. Assure la validation des dépenses et le suivi du plan de production	X	X	6	2 535 €	26,07 €
Régisseur	Régisseuse	Gère les aspects logistiques du plan de production : transport, accueil, logement, restauration et accès aux infrastructures	X	X	6	2 535 €	21,1 €
Assistant de production AV	Assistante de production AV	Réserve les moyens logistiques et humains attachés aux productions sous les directives des chargés de production	X	X	2	1 851 €	17,42 €

DECORATION ET ACCESSOIRES

Chef d'atelier décors	Cheffe d'atelier décors	Gère et supervise un ou plusieurs ateliers décoration. Exécute ou fait exécuter tous travaux se rapportant aux ateliers dont il a la responsabilité. Veille au bon état des ateliers et des machines, ainsi qu'au respect des normes de sécurité dans leur utilisation			8	2 937 €	Non applicable
-----------------------	-------------------------	--	--	--	---	---------	----------------

Chef décorateur	Cheffe décoratrice	Assure la gestion et l'encadrement d'un projet de décoration de sa conception à sa réalisation	X		7	2 712 €	33,04 €
Chef constructeur de décors	Cheffe constructrice de décors	Dans le cadre de prestations de décors, exécute ou fait exécuter le travail de menuiserie. Garantit le budget et la bonne fin des opérations	X		6	2 535 €	22,45 €
1 ^{er} assistant décors	1 ^{re} assistante décors	Assiste le chef décorateur dans la gestion du projet de décoration	X		5	2 420 €	22,45 €
Serrurier métallier	Serrurière métallière	Réalise et construit les ouvrages métalliques nécessaires aux décors	X		3	2 007 €	19,65 €
Menuisier décors	Menuisière décors	Trace et conçoit les décors sur bois	X		3	2 007 €	17,39 €
Machiniste décors	Machiniste décors	Effectue la manutention, l'assemblage, le démontage des éléments de décors	X		2	1 851 €	17,9 €
Peintre	Peintre	Exécute des travaux de peinture en décoration (patines, fonds)	X		2	1 851 €	17,9 €
Accessoiriste	Accessoiriste	Recherche, sélectionne, prépare et met à disposition les accessoires de décoration nécessaires à la confection d'un programme	X		2	1 851 €	17,87 €
Aide décors	Aide décors	Participe aux tâches spécifiques et aux travaux de réalisation des décors	X		1	1 824 €	14,49 €

POST-PRODUCTION, DOUBLAGE ET SOUS-TITRAGE

Directeur artistique	Directrice artistique	Assume la direction artistique du doublage d'une œuvre audiovisuelle. Choisit, gère et dirige les comédiens	X		8	2 937 €	Cf. Accord Doublage
Responsable artistique	Responsable artistique	Organise et gère la partie artistique des localisations, doublages et mises en voix publicitaires des travaux demandés. Oriente les choix artistiques, recrute les artistes et directeurs artistiques, organise les castings et gère la base de comédiens			8	2 937 €	Non applicable
Monteur synchro	Monteuse synchro	Assure le montage et la synchronisation du doublage en veillant au parfait calage de la voix sur l'image	X		6	2 535 €	29,77 €
Coordinateur linguistique	Coordinatrice linguistique	Organise et gère la partie linguistique des localisations françaises. Identifie et mobilise les ressources les mieux adaptées. Peut superviser les travaux de traduction			6	2 535 €	Non applicable
Chargé artistique	Chargée artistique	Assiste le responsable artistique dans la partie artistique des localisations, doublages et mises en voix publicitaires, l'orientation des choix artistiques et la gestion des plannings de la base de comédiens			5	2 420 €	Non applicable
Chargé de coordination linguistique	Chargée de coordination linguistique	Assiste le coordinateur linguistique dans la gestion linguistique des projets, la mobilisation des ressources externes. Peut être amené à réaliser les travaux de traductions			5	2 420 €	Non applicable
Sous-titreur SME	Sous-titreuse SME	Découpe le dialogue original en point de time code, et l'adapte de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronie, d'un programme enregistré ou d'un programme diffusé en direct	X		4	2 222 €	18,8 €
Technicien authoring	Technicienne authoring	Gère l'environnement et la normalisation des signaux dans le cadre de transferts en DVD/ Blu-ray			4	2 222 €	Non applicable
Technicien restauration numérique	Technicienne restauration numérique	Assure la retouche numérique d'images animées au moyen de logiciels spécialisés comprenant une palette graphique. Collabore au suivi du projet de restauration			4	2 222 €	Non applicable
Traducteur-adaptateur	Traductrice-adaptatrice	Traduit d'une langue à une autre un dialogue en l'adaptant de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronisme			4	2 222 €	Non applicable
Opérateur de PAD/bandes antenne	Opératrice de PAD/bandes antenne	Fabrique et vérifie les bandes et/ ou fichiers livrés aux diffuseurs selon les spécifications techniques fournies par ces derniers			4	2 222 €	Non applicable
Détecteur	DéTECTrice	A partir de l'image, du son et d'une liste des dialogues, retranscrit sur un élément synchrone à l'image une détection des mouvements labiaux et les dialogues originaux du programme en respectant le synchronisme, le rythme et le montage	X		3	2 007 €	17,11 €
Audio-descripteur	Audio-descriptrice	A l'attention des aveugles et malvoyants, écrit, à partir du scénario, une description leur permettant de suivre le film. Repère les plages de silence dans lesquelles il place le texte	X		3	2 007 €	15,87 €
Opérateur de repérage / simulation	Opératrice de repérage / simulation	Après repérage, vérifie avant la gravure finale ou l'incrustation, le sens, l'orthographe et le positionnement des sous-titres. Assiste le traducteur ou l'adaptateur	X	X	3	2 007 €	15,87 €
Traducteur	Traductrice	Traduit d'une langue à l'autre, sans les adapter			3	2 007 €	Non applicable
Adaptateur	Adaptatrice	Adapte un dialogue de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronisme			3	2 007 €	Non applicable
Opérateur imageur	Opératrice imageuse	Assure la qualité des sorties sur pellicule, notamment vis à vis du client avec lequel il/elle peut avoir un contact direct			3	2 007 €	Non applicable

Opérateur en restauration numérique	Opératrice en restauration numérique	Assure la retouche numérique d'images animées au moyen de logiciels spécialisés comprenant une palette graphique			3	2 007 €	Non applicable
Assistant coordinateur artistique	Assistante coordinatrice artistique	Assiste les coordinateurs linguistiques dans leurs tâches administratives et leurs relations avec les traducteurs-adaptateurs			3	2 007 €	Non applicable
Releveur de dialogue	Releveuse de dialogue	A partir de l'écoute, effectue le relevé et la frappe des dialogues originaux sur tous supports	X		2	1 851 €	15,71 €
Repéreur	Repéreuse	En visionnant une image time codée, découpe le dialogue écrit en séquences pour donner l'emplacement et la longueur du sous-titre selon les contraintes de temps de lecture et de rythme du film ou le programme			2	1 851 €	Non applicable
Assistant artistique	Assistante artistique	Assiste le responsable dans ses différentes tâches et plus particulièrement en studio			2	1 851 €	Non applicable

REALISATION

Réalisateur AV	Réalisatrice AV	Assure la responsabilité de l'exécution d'un tournage, notamment dans sa dimension artistique, depuis sa préparation jusqu'à sa parfaite réalisation. Il est responsable des aspects créatifs du programme ainsi que de la gestion de l'équipe qu'il va diriger	X	X	HC	3 377 €	47,46€
Metteur en image	Metteuse en image	Configure les outils techniques, fabrique et diffuse des effets vidéo qu'il met à l'antenne de programmes enregistrés et/ou de programmes en direct selon une charte prédéfinie par un réalisateur expert et la direction de l'antenne. Il suit les consignes d'implantation des caméras et de diffusion des éléments visuels prédéfinis dans un registre par le réalisateur expert, avec une installation/configuration de 6 caméras respectivement opérées par des cadreurs humains maximum. Met en œuvre un encadrement opérationnel dans le respect du cahier des charges	X	X	9	3 163 €	37,00 €
Scripte AV	Scripte AV	Assure la cohérence et la continuité des éléments de toute nature intervenant dans les différentes séquences d'un programme	X	X	7	2 712 €	25,55 €
1 ^{er} assistant de réalisation AV	1 ^{ère} assistante de réalisation AV	Etablit le plan de travail du programme et coordonne sa réalisation à tous les stades	X	X	6	2 535 €	24,8 €
Directeur de casting	Directrice de casting	Recherche et propose au réalisateur les acteurs et les acteurs de complément	X		6	2 535 €	22,53 €

MONTAGE

Monteur truquiste AV	Monteuse truquiste AV	Réalise des effets spéciaux et truquages complexes en parfaite autonomie sur tous programmes	X		8	2 937 €	34,1 €
Chef opérateur-étalonneur	Cheffe opératrice-étalonneuse	Collabore à la création artistique. Assure l'étalonnage et le réglage de l'image	X		8	2 937 €	32,45 €
Directeur de post-production	Directrice de post-production	Assure la liaison entre le réalisateur, le producteur et les équipes techniques en charge de la post-production. Suit les aspects financier, humain et technique du projet	X		8	2 937 €	30,44 €
Chef monteur AV	Cheffe monteuse AV	En collaboration avec le réalisateur, assume la responsabilité du montage final (images et / ou sons) dans ses dimensions techniques et artistiques	X	X	7	2 712 €	30,44 €
Chargé de post-production	Chargée de post-production	Etudie et chiffre les projets, élabore, contrôle et suit les différentes phases de fabrication en relation avec les clients. Veille à la réalisation des travaux et à leur facturation	X		6	2 535 €	26,07 €
Etalonneur	Etalonneuse	Assure la préparation, la conformation et l'étalonnage de l'image	X		5	2 420 €	31,02 €
Monteur AV	Monteuse AV	Assure le montage des images et / ou des sons à partir de tous supports. Peut programmer ou utiliser l'ensemble des matériels nécessaires au montage	X	X	4	2 222 €	22,76 €
Bruiteur de complément	Bruiteuse de complément	Complète dans les cas simples les bruits et effets sonores manquants	X		4	2 222 €	19,85 €
Opérateur scanner	Opératrice scanner	Assure la préparation et le transfert des films photochimiques, sur supports vidéo et / ou informatique. Assure des opérations d'étalonnage simple	X		3	2 007 €	18,8 €
Assistant de post-production	Assistante de post-production	Assiste les chargés de post production dans leurs tâches administratives et leurs relations clients. Peut assurer quelques travaux techniques simples	X		2	1 851 €	17,42 €
Assistant monteur AV	Assistante monteur AV	Vérifie les matériels et prépare les éléments nécessaires au montage	X		2	1 851 €	15,46 €
Assistant étalonneur	Assistante étalonneur	Vérifie et prépare les éléments nécessaires à l'étalonnage	X		2	1 851 €	15,46 €

ANIMATION ET EFFETS VISUELS NUMERIQUES

A l'exception des fonctions qui suivent, et conformément à l'article 1.3.2 de la convention collective, la classification, les définitions et les salaires de la filière « Animation & Effets visuels numériques » relèvent de la Convention collective de la production de films d'animation.

Superviseur d'effets spéciaux	Superviseuse d'effets spéciaux	Gère et anime la fabrication des effets spéciaux dès le story-board, jusqu'à la post-production finale. Supervise les effets spéciaux sur les tournages ainsi que les équipes d'effets spéciaux sur le projet			7	2 712 €	Non applicable
Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse	Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse	Assure le suivi de calcul et l'affectation des ressources de calculs. Gère les priorités de calculs liées aux productions			2	1 851 €	Non applicable

DROONES

Télépilote AV	Télépilote AV	Gère l'exécution des opérations de vol de drones. Selon les appareils, il peut être en autonomie, opérer la caméra intégrée du drone, effectuer le cadrage et les prises de vue. Il détient un certificat d'aptitude théorique de télépilotage et une attestation de réussite d'examen de télépilotage pratique. Peut porter la responsabilité de l'exploitation et gérer les autorisations gouvernementales et préfectorales	X	X	7	2 712 €	24 €
Cadreur drones AV	Cadreuse drones AV	Opère la caméra du drone et effectue les prises de vues selon les consignes du réalisateur ou d'un metteur en image. Travaille en équipe avec le télépilote	X	X	6	2 535 €	23,56 €
Technicien vidéo drones	Technicienne vidéo drones	Gère le signal vidéo, les batteries et les communications	X	X	3	2 007 €	17 €

Article 3 – Compensations & Majorations de salaire

3.1 – Dépassements horaires

Pour les contrats sous CDD d'usage d'une durée inférieure à 5 jours sur une même semaine civile, les dépassements horaires sont payés sous la forme d'un complément journalier de salaire, assorti des majorations suivantes :

- 10 % les 9e et 10e heures ;
- 25 % les 11e et 12e heures.

3.2 – Temps de disponibilité (situations exceptionnelles)

En raison des spécificités de l'activité des entreprises de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, chaque heure décomptée dans une même journée de travail au-delà de la 12e heure dans les situations visées à l'article 5.5.4 de la convention collective (« temps de disponibilité ») donne lieu à paiement ou récupération majorés de 75 %, quelle que soit la nature du contrat de travail.

Ces majorations spécifiques, en relais des majorations pour dépassements horaires des salariés sous CDD d'usage et non cumulatives avec les majorations pour heures supplémentaires des salariés permanents, se cumulent avec les majorations pour travail du dimanche (article 3.3 de la présente annexe), pour travail du jour férié (article 3.4 de la présente annexe) et pour travail de nuit (article 5.8 de la convention collective).

3.3 – Travail effectué le dimanche

Conformément au dernier alinéa du 3° du B de l'article 5.1.2 du tronc commun de la Convention collective, le salaire des heures de travail effectuées le dimanche est majoré de 25 %.

3.4 – Travail effectué un jour férié

A l'exception du 1er mai, les salariés sous CDI ou CDD de droit commun travaillant un jour férié bénéficient d'un repos payé décalé à prendre dans une période de 21 jours précédent ou suivant le jour férié travaillé. Les salariés employés sous CDD d'usage travaillant un jour férié bénéficient d'une majoration de 25 %.

Les salariés travaillant le 1er mai, quelle que soit leur nature de contrat, bénéficient d'une majoration de 100 %.

Article 4 – Conventions de forfaits

4.1 – Forfait CDDU

L'employeur peut convenir avec tout salarié d'une rémunération forfaitaire, incluant la rémunération de toutes les heures travaillées, y compris les heures majorées, dans le respect de la réglementation sur les durées maximales du travail.

Dans le cas de salariés employés sous CDD d'usage, la convention de forfait peut être conclue sur une base hebdomadaire.

Le forfait de salaire ne saurait être défavorable au salarié ; la convention de forfait n'est valable que si elle assure au salarié une rémunération au moins égale à la rémunération à laquelle il aurait pu prétendre au titre de la stricte application des différentes majorations du présent accord.

La convention de forfait doit mentionner le nombre d'heures totales, incluant les heures majorées, faisant l'objet de la rémunération forfaitaire ainsi que le salaire de base utilisé pour le calcul de cette rémunération.

L'application de ce forfait implique une comptabilisation hebdomadaire, par l'employeur, des heures effectuées.

Lorsque le salarié effectue des heures au-delà de la durée prévue par la convention de forfait, il a droit à leurs paiements majorés.

Le recours au dispositif visé au présent article nécessite l'accord exprès de chaque salarié concerné. En conséquence, l'employeur doit obligatoirement faire figurer dans le contrat de travail, ou dans un avenant au contrat, une clause dans ce sens qui fixe les conditions d'application de la convention de forfait.

L'existence d'une convention de forfait ne prive pas le salarié de son droit au repos compensateur conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi que de son droit à bénéficier d'un temps de pause d'au moins 20 minutes consécutives, dès le moment où son temps de travail par jour atteint 6 heures de suite.

4.2 – Forfait annualisé

En complément de l'article 5.7.3 B « *Forfait en heures sur une base annuelle* » de la Convention collective permettant une modulation du temps de travail, un plancher hebdomadaire en période basse est fixé à 14 heures de travail effectif pour les salariés des entreprises relevant de la présente annexe.

Article 5 – Salariés affiliés à la Caisse des Congés Spectacles

Lorsqu'il emploie en CDD, le cas échéant d'usage, du personnel relevant de la Caisse des Congés Spectacles, l'employeur y est obligatoirement affilié. La caisse assure le paiement de l'indemnité de congés à la place de l'employeur, dans des conditions spécifiques. L'employeur est tenu de délivrer un bulletin dit de « Congés Spectacles » lors de la remise du bulletin de paie.

Article 6 – Rémunération des artistes-interprètes et des directeurs artistiques du doublage

Compte tenu des spécificités des activités de doublage, les entreprises prestataires de doublage employant des artistes interprètes et des directeurs artistiques, doivent se référer au corpus juridique du doublage dont vous trouverez le détail ci-après. Ces différents textes viennent compléter la Convention collective.

6.1 – Salaires du doublage

Les salaires minimaux des artistes-interprètes pour leur prestation de doublage et des directeurs artistiques de doublage sont prévus par les textes suivants :

- Accord national professionnel du 5 février 2013 relatif aux salaires minimaux du doublage ;
- Avenant N°1 du 7 novembre 2022 portant révision de l'accord national professionnel de salaires du doublage du 5 février 2013.

6.2 – Droits d'exploitation des œuvres doublées

Une rémunération complémentaire minimale est prévue pour les artistes interprètes du doublage au titre de leurs droits voisins dans les accords DADR. Des grilles de rémunérations sont prévues en fonction de la durée et des modes d'exploitation de l'œuvre doublée. Ces accords ne prévoient pas de cession de droits pour des exploitations des voix séparées de l'image. Ce dispositif est prévu par les textes suivants :

- Convention du 6 janvier 2005 portant sur les droits des artistes interprètes dans leur activité de doublage, dite « Convention DAD-R » ;
- Accord du 24 octobre 2011 sur les flux financiers dans le secteur du doublage ;
- Accord de prorogation de la Convention DAD-R du 24 octobre 2011 ;
- Protocole relatif aux accords collectifs du doublage du 27 octobre 2011 ;
- Avenant du 26 octobre 2015 au protocole relatif aux accords collectifs du doublage du 27 octobre 2011.

6.3 – Conditions de travail des artistes interprètes du doublage

Des règles spécifiques sur les conditions de travail des artistes interprètes dans leur activité de doublage sont fixées par l'Accord national professionnel du 3 août 2006 sur les conditions particulières de travail et les conditions d'engagement des artistes interprètes du doublage.

Article 7 – Dispositions spécifiques aux laboratoires cinématographiques

Les entreprises qui exercent des activités de tirage et développement de films photochimiques tout format et de transfert de support photochimique sur autre support doivent se référer à l'accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux laboratoires cinématographiques.

Ces dispositions spécifiques aux laboratoires cinématographiques portant sur les conditions de travail et les fonctions, viennent en substitution ou complément des dispositions de portée générale prévues dans le texte de la Convention collective et de la présente annexe.